

DECLARATION DES PEUPLES AUTOCHTONES

AU FORUM INTERNATIONAL DES PEUPLES AUTOCHTONES ET LA GESTION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE

réunis à IMPFONDO du 10 – 15 Avril 2007

Préambule :

Nous, Peuples Autochtones d'Afrique Centrale, réunis à IMPFONDO,
Département de la Likouala en République du Congo, tenu du 10 – 15 Avril 2007, voudrions particulièrement remercier nos hôtes, toutes les populations autochtones et locales du Département de la Likouala en général, celles d'Impfondo en particulier de nous avoir accueillis dans leur territoire ;

Rappelant l'engagement de la communauté internationale fait à Rio et Johannesburg, sur le rôle vital des Peuples Autochtones dans le développement durable et la conservation de l'environnement, nous réaffirmons notre vision d'une relation respectueuse de tous les peuples envers notre Mère, la terre et notre engagement à pratiquer ce respect dans nos domaines forestiers. Notre respect pour la nature ne doit pas se limiter aux forêts, mais doit inclure la terre entière ;

Prenant en compte la relation que nous avons avec nos terres, territoires et les ressources naturelles s'y trouvant, nous réaffirmons notre vision holistique qui lie fortement la biodiversité et l'identité culturelle qui unit un peuple avec son territoire ;

Affirmant que les peuples autochtones sont les détenteurs de droits et non des simples parties prenantes ;

Rappelant que les droits des Peuples Autochtones reconnus internationalement sont systématiquement violés, notamment dans le secteur forestier, y compris les droits fondamentaux ;

Reconnaissant que les connaissances, les pratiques, les zones de conservation ainsi que les systèmes de gestion des ressources des peuples autochtones préexistent, l'imposition des anciennes approches de gestion des aires protégées aboutissent à la perte des territoires autochtones, l'appauvrissement et la dégradation de la nature ;

Attirant l'attention au fait que le modèle économique global actuel contredit les postulats de la conservation et le respect pour la nature ;

Soulignant que les Etats ont des obligations internationales de promouvoir les droits des Peuples Autochtones, et que bien que certains Etats aient fait des avancées dans la législation nationale, l'application de ces normes au niveau national reste insuffisante ;

Reconnaissant les efforts déployés par la COMIFAC, notamment le Gouvernement de la République du Congo pour l'organisation du premier Forum International des Populations Autochtones d'Afrique Centrale;

Reconnaissant également les efforts de l'UICN pour avancer la reconnaissance des droits des Peuples Autochtones à travers la CEFDHAC;

Reconnaissant les efforts de l'UICN, de l'Alliance WWF, Banque Mondiale, de l'UNICEF, de la Coopération Technique Allemande (GTZ) à la tenue du présent Forum ;

NOUS DECLARONS CE QUI SUIT :

- 1. Nous réaffirmons le droit inhérent des Peuples Autochtones à l'autodétermination ;**

2. **Nous, les peuples autochtones, sommes des détenteurs des droits légitimes sur nos forêts et non de simples parties prenantes ;**
3. **Demandons l'implication des peuples Autochtones dans la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et d'envisager à long terme la révision de ce Plan pour mieux prendre en compte les droits des peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des forêts d'Afrique Centrale.**
4. **Nous attirons une attention spéciale aux graves problèmes de l'expulsion forcée et de l'exclusion systématique des peuples autochtones de leurs terres et territoires lors de la création des concessions forestières et des aires protégées en Afrique ainsi que dans d'autres parties de l'Afrique ;**
5. **Nous réclamons ainsi un arrêt immédiat de ces pratiques qui aboutissent à la destruction de nos modes de vie et condamnons cette forme de génocide culturel ;**
6. **Les droits ancestraux et coutumiers des Peuples Autochtones sur leurs terres, forêts et ressources naturelles doivent être reconnus, respectés et protégés. Dans les cas où nos forêts ont été spoliées et décimées, celles-ci doivent nous être restituées et une compensation rapide, juste, équitable et valable, convenue de manière pleinement transparente, participative et culturellement appropriée doit être pourvue, conformément aux Conventions internationales ;**
7. **Nous refusons catégoriquement toute politique sur les forêts qui promeut la discrimination, l'exclusion et l'expulsion des Peuples Autochtones de leurs territoires, entraînant ainsi leur appauvrissement ;**
8. **Nous demandons aux Etats et aux Partenaires du développement d'apporter leur soutien aux droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels dans toutes les politiques, programmes, projets et activités relatives à la mise en œuvre du Plan d'action sous régional des peuples autochtones d'Afrique Centrale ;**
9. **Lors de l'établissement des politiques de gestion des forêts, le consentement libre, préalable et informé des Peuples Autochtones concernés doit être obtenu, une évaluation appropriée d'impact social et culturel doit être réalisée ;**
10. **Les Etats devraient reconnaître l'intégrité culturelle des Peuples Autochtones et assurer l'intégration des systèmes collectifs de gestion traditionnelle comme un fondement pour la gestion des forêts ;**
11. **Nous recommandons aux Etats et aux partenaires de développement acquis pour la cause des autochtones, de faciliter la mise en œuvre effective et à court terme, du plan d'action du réseau des peuples autochtones ;**
12. **Nous demandons à ce forum de reconnaître qu'à travers la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, en reconnaissant et en intégrant nos visions dynamiques et holistiques, nous n'assurons pas seulement notre avenir, mais l'avenir de l'humanité et une justice sociale et environnementale pour tous ;**
13. **Nous invitons l'ensemble des acteurs à une synergie commune autour du REPALEAC ;**
14. **Renforcer le partenariat avec les autres réseaux spécialisés et les associations des autochtones ;**
15. **Appuyer la traduction en langues des Peuples Autochtones de la Convention 169 de l'OIT;**
16. **Soutenir et vulgariser la méthode MAPAPY (Méthode d'Action Participative Pygmée) au sein du REPALEAC**
17. **Elaborer les outils de suivi-évaluation du REPALEAC**
18. **Nous souhaitons la tenue du FIPAC chaque 3 ans.**

Fait à Impfondo, le 12 Avril 2007.

Les participants